



COLLECTIF SANT 24

Lieux de Vie et d'Accueil de Dordogne

Charte SANT 24

Collectif des Structures d'Accueil Non Traditionnelles de la Dordogne

PRÉAMBULE

Les valeurs et les missions que j'adopte dans cette charte sont au cœur de mon action professionnelle. Elles traduisent mon engagement et ma vision - partagée au sein du collectif S.A.N.T. 24 - de l'accueil et de l'accompagnement des jeunes en difficulté qui me sont confiés. Ce document incarne les principes fondamentaux qui guident chacune de mes démarches, en favorisant une approche responsable, humaine et collaborative.

ARTICLE UN : L'ENGAGEMENT ÉTHIQUE ET LA CRÉATION DU PROJET D'ACCUEIL

« Des valeurs claires pour un engagement durable. »

Fondements éthiques

Mon projet d'accueil s'enracine dans des valeurs fondatrices et une éthique personnelle forte. Il prend appui sur mon parcours professionnel, mes expériences de vie et ma vision sociétale, témoignant d'un engagement réfléchi et responsable.

Cadre institutionnel

Mon intégration au dispositif institutionnel est une étape primordiale, qui légitime mon action et reconnaît ma contribution à l'innovation sociale. Je respecte scrupuleusement les réglementations et assume mes responsabilités juridiques, fiscales et administratives, garantissant ainsi une démarche transparente et alignée sur les attentes des partenaires et institutions.

ARTICLE DEUX : L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL ET SES CADRES D'ACTION

« Professionnel engagé au service de l'humain. »

Équilibre et bientraitance

Mon engagement repose sur un équilibre entre mes motivations personnelles et mon professionnalisme. J'agis selon le principe de bientraitance, dans une recherche constante d'amélioration de la qualité de l'accompagnement.

Rayonnement et liberté d'action

Je participe activement à la collaboration avec les partenaires et instances de coordination. Mon lieu de vie et d'accueil répond aux besoins au niveau national et collabore avec tous les Conseils

Départementaux de France, ce qui contribue à ma liberté de choix et d'action dans l'intérêt des personnes accueillies.

Formation et adaptation

Je bénéficie de formations continues, d'analyses de pratiques et de supervisions régulières, qui me permettent d'ajuster mes actions aux capacités des personnes accueillies. Ainsi, je garantis un cadre d'accueil sécurisant et adapté.

ARTICLE TROIS : L'ÉCOSYSTÈME PARTENARIAL

« L'union des compétences pour éclairer chaque parcours. »

Réseau professionnel

J'inscris mon action dans un réseau professionnel vivant et dynamique. Cette coopération va bien au-delà d'une simple coordination ; elle est un levier essentiel pour améliorer la qualité de l'accompagnement et assurer une approche plurielle des situations.

Pluridisciplinarité et expertise collective

Je m'appuie sur des équipes pluridisciplinaires, des acteurs sociaux, médicaux et éducatifs, ainsi que sur les instances de supervision. Je peux être amené à participer, en tant que membre du collectif S.A.N.T. 24, aux visites de conformité et aux commissions d'autorisation des nouveaux Lieux de Vie et d'Accueil, en apportant mon expertise professionnelle et mon expérience de terrain.

Suivi et contrôle

En collaborant avec les autorités de contrôle et les services départementaux, je bénéficie d'un suivi rigoureux qui garantit la pertinence des réponses apportées aux personnes accueillies et aux territoires.

ARTICLE QUATRE : ÉTHIQUE ET CADRE PROFESSIONNEL

« Un cadre défini, une humanité illimitée. »

Fondement légal

J'exerce dans un cadre légal défini par le Code de l'Action Sociale et des Familles, un socle juridique qui fonde la légitimité et la qualité de mes interventions.

Vision humaniste et références

Mon éthique repose sur une vision humaniste, valorisant la dignité et la singularité de chaque personne. Je m'appuie sur des valeurs de bientraitance telles que définies par les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) et par les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Posture professionnelle

J'adopte une posture respectueuse, équitable, et je reconnais les besoins et aspirations individuelles. Mon accompagnement soutient le pouvoir d'agir et la liberté de chacun.

Confidentialité et formation

Je préserve la confidentialité et respecte le secret professionnel, ne partageant que les informations strictement nécessaires. Je m'engage dans une formation continue et des supervisions régulières, ce qui me permet d'évoluer avec les personnes que j'accompagne et de garantir un accompagnement porteur de sens.

ARTICLE CINQ : LA COHÉRENCE ET LA PÉRENNITÉ DE L'ENGAGEMENT

« Des valeurs solides, un engagement durable. »

Stabilité et confiance

Je conduis mon projet d'établissement avec maturité, cohérence et stabilité, fondé sur des valeurs robustes et une implication durable, afin de nourrir la confiance des personnes accueillies.

Partage et analyse

Je partage mes savoirs et mes compétences au sein de l'équipe, assurant continuité et adaptabilité. Par une réflexion régulière sur le sens de mes actions, je maintiens la pertinence de mon projet face aux besoins des individus et aux évolutions du secteur médico-social.

ARTICLE SIX : L'ACCUEIL ET LA RELATION

« Accueillir l'autre, se relier. »

Ouverture et cadre sécurisant

J'accorde une attention authentique et une ouverture d'esprit à chaque personne accueillie. J'établis un cadre structurant et sécurisant, propice au développement personnel, en adaptant ma posture à leurs émotions et à leurs besoins.

Écoute et évolution

Mon écoute active et ma présence attentive favorisent des relations sincères, basées sur le respect mutuel. Je permets ainsi une évolution harmonieuse, en respectant le rythme et les limites de chacun.

ARTICLE SEPT : « VIVRE AVEC » ET « VIVRE ENSEMBLE »

« Partager le quotidien, respecter les singularités »

Présence engagée

Le « vivre avec » m'amène à une présence engagée, du lever au coucher, permettant un accompagnement de proximité et des apprentissages spontanés.

Vie collective

Le « vivre ensemble » offre une vie collective où chacun trouve sa place, tout en disposant de son espace personnel. Cette dynamique favorise l'autonomie, la responsabilité et le respect de la singularité de chacun.

Adaptation personnalisée

J'adapte ces deux modalités d'accompagnement en fonction des besoins individuels, assurant une évolution équilibrée, respectueuse du rythme de chacun.

ARTICLE HUIT : LA RENCONTRE DANS LE QUOTIDIEN

« L'ordinaire comme levier d'extraordinaire. »

Opportunités éducatives

Dans chaque geste du quotidien, je repère des opportunités éducatives. Je m'appuie sur mon savoir-être – écoute, bienveillance, équilibre entre fermeté et souplesse – pour instaurer un cadre sécurisant.

Transformation et autonomie

Mon savoir-faire consiste à transformer les actes ordinaires en moments d'apprentissage, favorisant l'autonomie et la réflexion personnelle. Ainsi, j'accompagne chaque individu dans une progression naturelle et porteuse de sens.

ARTICLE NEUF : LA RELATION AU SAVOIR, ENTRE THÉORIE ET EXPÉRIENCE

« Apprendre du quotidien, grandir avec l'expérience. »

Créativité sociale

Je suis un artisan du social, naviguant entre théories et situations singulières. Mon humilité m'amène à reconnaître que chaque parcours est unique et qu'il me faut sans cesse réévaluer mes références à la lumière de l'expérience.

Ouverture et adaptation

Je reste ouvert et curieux, adaptant mes approches et intégrant de nouveaux savoirs. Cette posture m'enrichit en permanence et me permet de mieux accompagner chaque personne dans son évolution.

ARTICLE DIX : LE PROJET PERSONNALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT (PPA/PPE)

« Faire germer les rêves dans le jardin des possibles. »

Co-construction

Au cœur de mon action se trouve le Projet Personnalisé d'Accompagnement, conçu avec la personne accueillie, son entourage et les partenaires. Il traduit une individualisation poussée, fixant des objectifs clairs, mesurables et réévalués régulièrement.

Souplesse et cohérence

Je fais preuve de souplesse pour répondre aux imprévus, tout en préservant la cohérence et la pertinence des priorités définies. Ainsi, j'accompagne chacun vers une réalisation de ses potentiels.

ARTICLE ONZE : LA SOCIALISATION, UN CHEMIN VERS L'AUTRE

« Tisser le lien, à son rythme. »

Cheminement progressif

J'accompagne chaque personne dans un cheminement respectueux de son rythme, créant les conditions d'une socialisation progressive. J'aborde l'erreur comme une occasion d'apprentissage, valorise les réussites, et favorise ainsi l'estime de soi.

Espaces sécurisés

Je crée des espaces de socialisation sécurisés et encadrés, aidant les personnes accueillies à retrouver progressivement confiance en elles-mêmes et en autrui. J'encourage l'établissement de relations saines, adaptées aux spécificités de chacun.

ARTICLE DOUZE : LA FAMILLE, UN LIEN ESSENTIEL

« Reconnaître les racines, s'élever vers le ciel. »

Histoire et identité

Je reconnais l'importance de l'histoire familiale, socle identitaire des personnes accueillies. J'interviens avec tact et empathie pour apaiser les tensions, restaurer la communication et faciliter la compréhension mutuelle, quelle que soit la complexité des relations familiales.

Médiation et réconciliation

Je propose des espaces de dialogue neutres, protégeant la vie privée et respectant les limites de chacun. Par cette médiation, je soutiens une réconciliation durable, offrant à la personne accompagnée la possibilité de construire un avenir en harmonie avec ses origines.

Engagement final

En adhérant à cette charte, j'exprime pleinement mon engagement, mes valeurs et la direction que je donne à mon action auprès des personnes accueillies. Elle traduit un choix éthique, professionnel et humain, fondé sur la transparence, le respect, la coopération et l'amélioration continue. En l'adoptant, je m'engage à œuvrer avec rigueur, créativité et bienveillance, au service de l'autonomie, de l'épanouissement et de la dignité de chaque individu. De cette manière, je respecte et mets en pratique, jour après jour, les principes qu'elle énonce, afin de construire un accompagnement responsable et profondément humain.

SIGNATURE DE LA CHARTE SANT 24

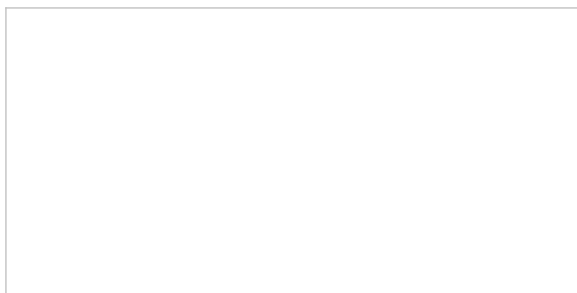
Nom du lieu de vie et d'accueil :

Nom et prénom du responsable :

Date : / /

Mention manuscrite « Lu et approuvé » :

Signature :



Cachet du lieu :

